

Date de mise à jour 30/06/2025

Poste précédemment occupé par : LAGUERRE Imner

☐ Mobilité ☐ Redéploiement ☐ Création

Code poste RH : 4403

Personne à contacter : Secteur Ressources Humaines

Tél : 01 49 56 55 72

Courriel : dvm-rh@valdemarne.fr

DESCRIPTIF DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

Intitulé	Agent d'exploitation
Cadre d'emplois/catégorie	Adjoint technique - Catégorie C
Pôle/Direction/Service	PEPD - Pôle Énergies, Patrimoine et Déplacements DVM - Direction de la Voirie et des Mobilités SEP : Service Espace Public Secteur entretien exploitation
Lieu de travail	Centre d'exploitation de MAISONS-ALFORT
Positionnement du poste dans l'organigramme	Sous la responsabilité hiérarchique des chefs d'équipe

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION ET/OU DU SERVICE

La Direction de la Voirie et des Mobilités (DVM) a pour mission le développement et l'aménagement des infrastructures routières et de transport en commun en Val-de-Marne, l'intervention du Conseil départemental vis à vis du fonctionnement et de l'efficacité des transports publics, l'entretien et la gestion de la voirie départementale, le développement des modes actifs et l'optimisation des déplacements des personnes et des biens, dans un espace public partagé.

Missions du Service Espace Public

Service de la proximité avec les usagers et les territoires, avec l'intervention des 4 centres d'exploitations ancrés sur le Département. Surveillance, entretien et exploitation de l'espace public départemental.

Viabilité hivernale et protection contre les crues.

Maîtrise d'ouvrage des petites opérations de réaménagement de voirie.

Gestion d l'occupation du domaine public, avis sur les projets urbains, arrêtés de circulation, à l'appui de l'outil Olivia.

Sur l'ensemble des 405 km du réseau départemental, le Secteur Entretien Exploitation Est et Ouest

- Répond aux sollicitations des villes et usagers

- Organise la surveillance, l'entretien et la sécurisation des routes départementales et de ses usagers au travers du patrouillage, des interventions d'urgence et des astreintes de sécurité et hivernale en dehors des heures normales de service

- Elabore et met en œuvre les programmes d'entretien et de sécurisation du réseau

- Conduit des opérations de réaménagement de voirie (sécurité, pistes cyclables, trottoirs,)

Le Long de la Seine et de la Marne

-Entretien des ouvertures batardables et du matériel nécessaire aux fermetures

-Ouvertures/fermetures des murettes, lors des épisodes de crues

Le centre d'exploitation a pour mission d'être producteur des services dans le domaine de l'exploitation routière et assurer le développement des missions de surveillance et de sécurisation du réseau.

MISSION DU POSTE

L'agent d'exploitation est chargé de :

- Surveiller le domaine public routier départemental de mur à mur en effectuant du patrouillage,
- Sécuriser ce même espace 24 h/24 et 365 jours par an (y compris contre les crues),
- Entretien le domaine public départemental,
- Assurer les astreintes de sécurité et un service hivernal.

DOMAINES D'ACTIVITÉS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS

Les activités principales :

- Surveiller le réseau pour déterminer les actions à entreprendre et effectuer les signalements (y compris pour les ouvrages d'art et les pistes cyclables).
- Assurer le balisage des chantiers programmés et sur interventions immédiates
- Réaliser des travaux d'entretien et de nettoyage localisés pour préserver la sécurité des usagers et maintenir en état le patrimoine routier.
- Entretien la signalisation horizontale et verticale de prescription.
- Assurer les missions de sécurisation du réseau, dans le cadre des mains courantes électroniques avec le responsable d'unité.
- Réaliser des interventions rapides sur accidents ou en cas de catastrophe naturelle.
- Effectuer le curage des fossés et le fauchage, l'égagement de sécurité à hauteur d'homme.
- Effectuer l'enlèvement des affiches.
- Procéder aux fouilles et/ou déblaiement des éléments encombrant la voirie

Les activités spécifiques :

- Assurer des astreintes et un service de viabilité hivernale.
- Poser les batardeaux pour éviter les crues.

PRINCIPALES COMPÉTENCES ATTENDUES (combinaison de connaissances et de savoir-faire)

Connaissances de base	A acquérir au cours de l'activité : - connaître les différentes dégradations de chaussée - connaître les techniques d'entretien routier - connaître le domaine des VRD, mécanique des sols, réseaux, assainissement - connaître les risques encourus dans l'exercice de l'activité de nature à impacter la santé et la sécurité au travail et les mesures de prévention à mettre en œuvre.
Savoir-faire	Indispensables à la prise de poste : - faire preuve de ponctualité - être capable de travailler en équipe - être capable de communiquer avec les usagers - être capable de lire et comprendre un plan. A acquérir au cours de l'activité : - savoir rédiger un signalement et rendre compte de son activité à sa hiérarchie - être capable de prise d'initiative sur une intervention de 1^{er} niveau à titre préventif ou curatif - savoir détecter les dysfonctionnements et les dégradations des ouvrages de la voie publique - s'initier aux outils bureautiques (Outlook, Excel)

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Relations de travail internes et externes	Les personnels des autres secteurs composant le service ainsi que des autres services de la direction, Ceux des autres directions techniques ou administratives départementales, Les personnels d'autres collectivités (villes, EPT, Région, services de l'Etat) et autres partenaires Ile de France Mobilité, RATP, autres transporteurs, Les concessionnaires et Entreprises mandatés par le Conseil Départemental, les services de police.
Conditions particulières d'exercice et prescriptions à caractère obligatoire	• Participer aux travaux de nuit occasionnels et aux services d'astreinte organisés par la collectivité (semaine – jour férié – week-end – nuit) : - o Astreinte de sécurité de niveau 2 (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année) - o Astreinte de viabilité hivernale du 15 novembre au 15 mars de chaque année • En matière d'hygiène et sécurité : - porter et mettre en œuvre les équipements de protection individuelle - satisfaire aux obligations de formation liées à l'exercice de l'activité • Etre en mesure de travailler « sous circulation », de supporter des stations debout prolongées, de porter des « charges lourdes » (de 5 à 25 kg), des appareils de protection respiratoire et de réaliser des travaux d'entretien d'espaces verts (sans risque d'allergie) conduite régulière VL et PL
Moyens mis à la disposition de l'agent	- Véhicule de service en pool sans autorisation de remisage à domicile - Equipements de protection individuelle - Moyens bureautiques et de téléphonie fixe usuels en pool - Tablette pour les activités de patrouillage

EXIGENCES DU POSTE

Niveau de formation /diplômes	Pré requis : Diplôme de niveau V (Brevet professionnel ou équivalent)
Expérience	Appréciée : Expérience dans les métiers de la route et des équipements routiers
Certifications, habilitations à jour (<i>justificatifs à produire et à renouveler</i>)	Pré requis : Permis de conduire B A acquérir (apprécié à la prise de poste) : - Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux (AIPR) – catégorie Opérateur - CACES catégorie 4 (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité) et attestation formation conduite d'engin équipé de godet sur bras télescopique selon CACES 9 - Permis de conduire C et carte de qualification professionnelle de conducteur routier (FIMO/FCO marchandises, ampirol, lame de déneigement...) - Pour les détenteurs de l'attestation à la prévention du risque amiante sous-section 4- catégorie Opérateur de chantier à la prise de fonction, option de recyclage possible - Pour les détenteurs du permis de conduire C à la prise de fonction, obligation de maintien de la validation du permis (vérification de l'aptitude médicale) et de la qualification de conducteur routier (FCO marchandises et renouvellement de la carte professionnelle) - Autres habilitations en lien avec l'exercice des fonctions (telles que SST, formation habilitation électrique...).
Obligation de formation inhérente au poste et au maintien des habilitations	oui ☒ non ☐

INDÉMNITÉS PARTICULIÈRES LIÉES AU POSTE

NBI : NON	Si oui, préciser à quel titre :
- Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pour les cadres d'emplois concernés :	
ADJOINTS TECHNIQUES	
■ Nom du groupe : GROUPE 2 ■ Nom complet du sous-groupe : Autres fonctions de niveau 3 - sans utilisation de l'outil informatique	

Date et avis du Chef de service	Date et avis du Directeur	Date et avis du Directeur Général Adjoint
	Le directeur de la Voirie et des Mobilités	Plo
CADRE RÉSERVÉ À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES		
AVIS	Date	Signature
favorable	09.07.2025	Pour le Président du Département du Val-de-Marne

NB : Ce descriptif de poste ne saurait être exhaustif et est susceptible d'évolution

Coralie DUBOIS